

**Pour la section régionale DISP de Paris (Ile de France) du SNEPAP-FSU, la retraite à 64 ans,
c'est non !
Mobilisons-nous ! Pas 1 jour de plus!**

Le gouvernement a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Alors que le conseil d'orientation des Retraites (COR) indique clairement dans son rapport que le système des retraites n'est pas en danger et qu'il n'y a aucune urgence.

Rien ne justifie une telle réforme si ce n'est l'obstination politique d'agir sur le financement de notre système de retraites et de le rendre inefficace afin de favoriser sa privatisation. Cette réforme des retraites vise une fois encore à pénaliser les travailleur.euses et nous contestons la vision du gouvernement actuel de percevoir le travail comme une valeur !

Cette réforme va frapper l'ensemble des travailleur.euses dans les entreprises privées comme dans les services publics. Cette réforme est tout simplement inacceptable, inégalitaire car elle va renforcer l'inégalité femmes-hommes, les décotes et les inégalités de pensions seront encore aggravées !

Alors qu'au ministère de la Justice et en particulier de l'administration pénitentiaire (SPIP et établissements pénitentiaires), nous exerçons des métiers difficiles aussi bien les personnels de surveillance, d'encadrement que les CPIP, DPIP, adjoint.es administratifs, psychologues, assistant.es de service social, carrière longue ou en catégorie active ... cette réforme, en allongeant la durée de carrière aggravera la situation au risque de mettre en danger les personnels, tant sur le plan physique, psychique, que sur le plan des risques juridiques.

Comment peut-on imaginer un personnel de surveillance ou un CPIP exercer jusqu'à 64 voire 67 ans et dans le pire scénario à 70 ans... ? Sachant que, malgré le 1/5 de bonification, il est déjà rare qu'un personnel de surveillance puisse prendre sa retraite et bénéficier d'une pension à 55 ans à taux plein !

Les métiers que nous exerçons sont spécifiques : travail en horaire décalé et au contact de personnes violentes, déficientes, socialement inadaptées au rocher de Sisyphe qu'est le travail de prévention de la récidive.

Nos pensions sont le fruit de nos cotisations dans le cadre du système hérité du Conseil National de la Résistance. En cela toute attaque contre notre système de protection sociale nous appelle à la résistance. Nous sommes collectivement comptables de la transmission des conquêtes sociales de nos anciens aux générations futures.

Le Congrès Régional de la DISP de Paris (Ile de France) du SNEPAP-FSU s'oppose fermement à ce projet de réforme et appelle l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire et plus largement du ministère de la Justice à rejoindre les mobilisations soit sous forme de HMI soit sous forme d'AG dans leurs SPIP, EP ou tribunaux... ainsi qu'en participant de toutes manières possibles au mouvement de résistance lancé par l'intersyndicale.